

# EXTRAIT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

## 2ème séance 19h15

### Présents:

Mesdames Agnès POTTIER, Marie-Joëlle EMON, Josette BERARD, Charlène ARRIVE, Cécile TABEAU, Susan HANCOCK

Messieurs : Claude SORLIN, Bernard VICENTY, Eric BUINIER, Alain POTTIER, Christopher HANCOCK, Anthony DUPUY.

Absents : Mmes Nina POUPELIN ( pouvoir à M-J EMON), Mme Séverine GILBERT (pouvoir à C TABEAU), M. Henri BLOIS( pouvoir à Cl SORLIN).

*M. Anthony DUPUY a été nommé secrétaire de séance.*

### 1-Prévention des risques professionnels

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans le champ des obligations légales des employeurs du secteur public territorial.

A ce titre, le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place d'une démarche de prévention des risques professionnels.

Madame le Maire énonce qu'une demande de subvention sera faite auprès du Fonds National de Prévention en vue d'initier une démarche de prévention des risques professionnels et de réaliser le document unique.

### 2-Avis sur l'extension d'une distillerie pour la SARL RENAUD

Madame le Maire informe qu'à l'issue de l'enquête publique ayant eu lieu entre le 16 mai 2014 et le 13 juin 2014, le Conseil Municipal doit émettre son avis sur une installation de distillation au lieu-dit «Chez Gaborit».

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés émet un avis favorable.

### 3 Fixation du nombre de membres du CCAS et élections

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire, et comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal, et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal .

Il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre de membres du conseil d'administration.

Le conseil municipal décide de le fixer à 10.

Après délibérations, les 5 membres du conseil sont :Mmes Cécile TABEAU, Susan HANCOCK, Charlène ARRIVE, Nani POUPELIN, M. Anthony DUPUY

Les 5 autres membres hors conseil seront nommés par arrêté du Maire.

### 4-Dissolution du SIVOS Burie-Migron

Madame le Maire informe que le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Burie Migron a décidé sa dissolution au 30/04/2014. En effet, la compétence scolaire ayant été reprise par la CDA de Saintes au 01/09/2013, et les agents employés par le SIVOS transférés, cette structure n'a plus raison d'être .L'excédent financier sera réparti pour 2/3 à la commune de Burie et 1/3 pour la commune de Migron. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité .

### 5-Subvention coopérative scolaire du collège de Burie

Madame le Maire informe l'assemblée d'une demande de subvention émanant de "La coopérative scolaire du collège de Burie". Cette association intervient notamment, dans le financement des sorties pédagogiques et voyages linguistiques, ou bien encore, dans l'achat de matériel pour les élèves.

La CDC du Pays Buriard attribuait une subvention annuelle de 1500 €, la CDA consultée, n'a pas donné suite à la demande de participation. En conséquence chaque commune est sollicitée

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 150 € pour l'année 2014.

## **6-Décisions modificatives budgétaire lotissement «Les Groies»**

Afin de pouvoir rembourser par anticipation le prêt au fur et mesure des ventes de lots, Madame le Maire informe de la nécessité d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

### **Fonctionnement**

71355/042	75 000,00 €
7015	75 000,00 €

### **Investissement**

1641	75 000,00 €
3555/040	75 000,00 €

## **7- Rapprochement des régions Poitou-Charentes/Aquitaine**

Madame le Maire donne lecture de la motion établie et adoptée par les conseillers généraux des Départements : Charente-Maritime-Charente, Vienne. Ceux-ci s'opposent fermement à la décision du projet de mariage entre les régions Centre, Poitou-Charentes et Limousin, et se positionnent en faveur d'une grande et ambitieuse Région Sud-Ouest qui unirait le Poitou-Charentes et le Limousin, à l'Aquitaine.

Le Conseil Municipal adopte cette motion à 14 voix et une abstention.

## **8-Etablissement d'une caution pour le prêt des tables de la salle des fêtes**

Madame le Maire expose que le précédent conseil municipal avait délibéré favorablement pour le prêt des tables de la salle des fêtes aux habitants de la commune, sans instaurer de caution. Elle demande par conséquent au Conseil son avis sur la demande d'une caution.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de demander une caution de 150 € à 9 voix pour, 1 voix pour 160 € et 5 voix pour 100 €

## **9-Projet Eolien**

Madame le Maire informe qu'elle a reçu en mai dernier, une responsable de projets d'une entreprise de développement éolien, lui proposant des zones potentielles d'implantation d'éoliennes sur la commune. Hors le 19 juin celle-ci indique que ce projet ne pourra avoir lieu, car la commune de Migron est entièrement située sous le périmètre de protection du radar militaire de Cognac, par conséquent il est impossible d'y implanter des éoliennes.

## **10-Questions diverses**

### **Madame le Maire**

Fait état d'un courrier de l'association «Doudounfol», qui souhaitait organiser un concert de musique africaine sur la commune en juillet, mais les subventions qu'elle a sollicitées ont été refusées. Elle demande donc la possibilité d'organiser une brocante. Madame le Maire va lui faire un courrier, précisant que la brocante se fait autour de la salle des fêtes et non dans les rues.

Informe de la rencontre qu'elle a eu avec M. CHAILLOUX (chef de secteur de la Direction des Infrastructures) pour lui faire part de différentes demandes au sujet de la voirie: création de trottoirs rue du marais, aménagement du virage à «Tournay», projet de ralentisseurs à Azac, problème d'écoulement des eaux à la panification, mesure de vitesse dans le bourg.

Informe d'une importante facture de réparation d'un poteau incendie défectueux dans le bourg.

Expose une requête de Mme GUERIN Nadège demandant le comblement de la partie du chemin rural jouxtant sa propriété, au niveau de sa sortie de voiture. Le Conseil s'y oppose, sachant que la sortie se fait normalement sur la voie communale.

Informe que les commissions auprès de la CDA ne sont pas encore ouvertes.

Informe qu'elle a pris un arrêté d'ouverture pour la reprise d'activité au moulin de la Curée, par la SARL «au moulin des trois rivières ». Pour l'instant limitée à l'organisation de «guinguette» et bar.

La commission de sécurité a donné un avis favorable. L'ouverture est prévue fin juin.

### **Eric BUINIER**

Informe que des travaux d'urgence ont été réalisés à l'Eglise suite à des chutes de pierres au niveau du chœur.

Il y a également des problèmes d'évacuation de l'eau au niveau de la toiture, il serait nécessaire de refaire le rivet.

### **Alain POTTIER**

Invite les conseillers municipaux à la Foire aux vins les 05 et 06 juillet prochains.

Demande s'il est possible de faire des modifications dans les vestiaires du foot (cloison, nettoyage). Le Conseil Municipal est d'accord.

### **Christopher HANCOCK**

Demande s'il y a eu une suite aux courriers concernant les malfaçons de la route de la panification.

Madame le Maire indique qu'elle a reçu avec le 1<sup>er</sup> adjoint, le responsable des chantiers COLAS. Ce dernier a indiqué qu'ils ont fait une étude auprès de leur laboratoire, a reconnu qu'il y avait des malfaçons, et va faire des propositions. Le conseil municipal sera consulté dès qu'elles seront connues. Madame le Maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint ont également demandé que l'entreprise colmate dès maintenant les trous.

Fait état de la réunion du Syndicat des Eaux, à laquelle il assistait.

### **Joëlle EMON**

Demande si la porte du cimetière est fermée à clé la nuit. Non, elle n'est jamais fermée, mais il y a des soucis d'ouverture et de fermeture auxquels il va falloir remédier.

Le Maire,  
Agnès POTTIER